



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV'
FRANCE



Webinaire du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels : accessibilité des espaces protégés

28 mai 2026 webinaire « Accessibilité espaces protégés »



Sommaire

- 1. La Délégation ministérielle à l'accessibilité**
Cadre d'intervention, missions et champs d'action
- 2. L'accessibilité des espaces naturels : enjeux clés**
Définitions, enjeux réglementaires et objectifs poursuivis
- 3. Le guide technique « Enjeux, méthodes et solutions techniques »**
Finalités, contenu et modalités d'utilisation
- 4. Structurer une démarche de mise en accessibilité**
Les étapes-clés, de l'analyse des besoins à la réalisation des aménagements
- 5. Outils pour l'action**
Des fiches techniques opérationnelles au service des porteurs de projets
- 6. Diversité de solutions**
L'autonomie grâce à des solutions compensatoires



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV
FRANCE

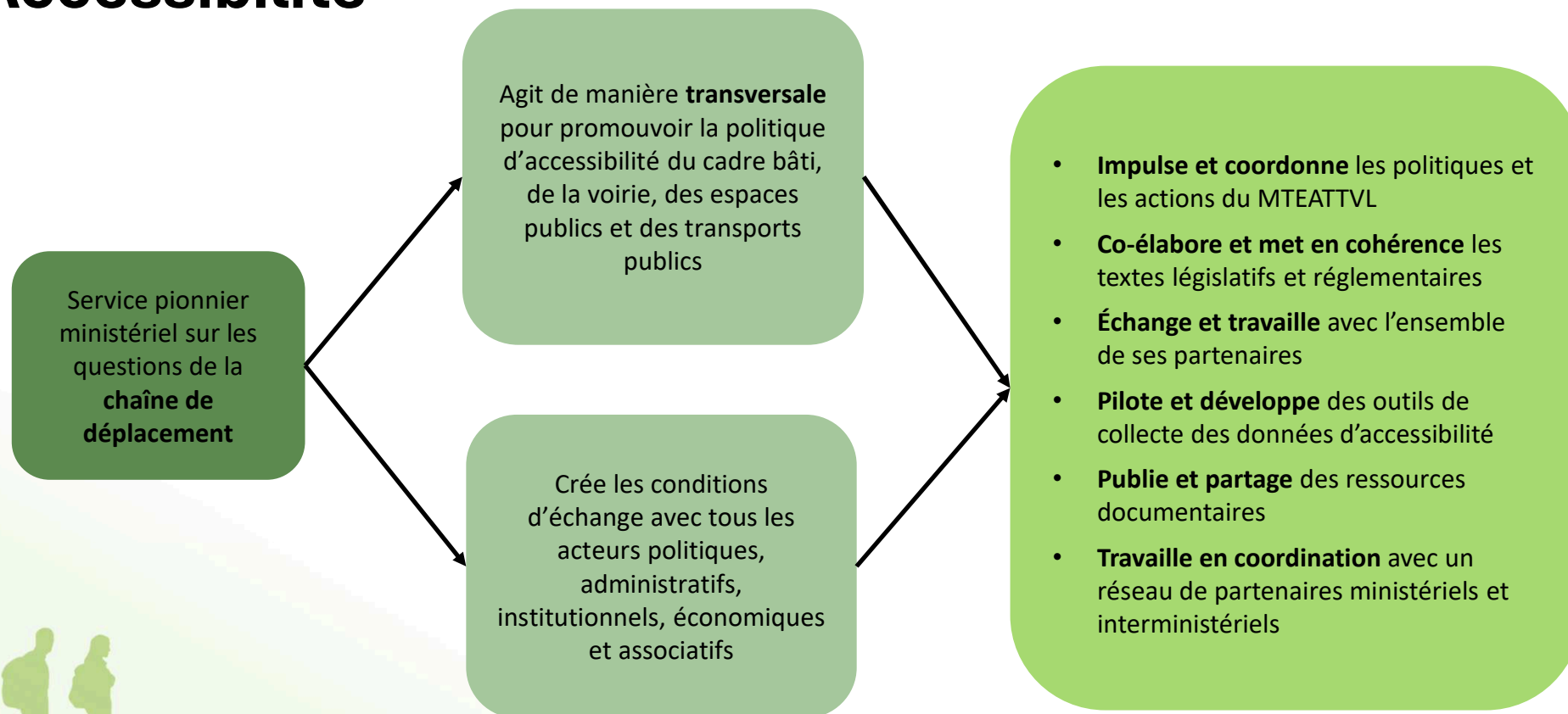


1. La Délégation ministérielle à l'accessibilité

Cadre d'intervention, missions et champs d'action



La Délégation ministérielle à l'Accessibilité



Standard CNIG – Accessibilité des cheminements en espaces naturels (ACEIN)

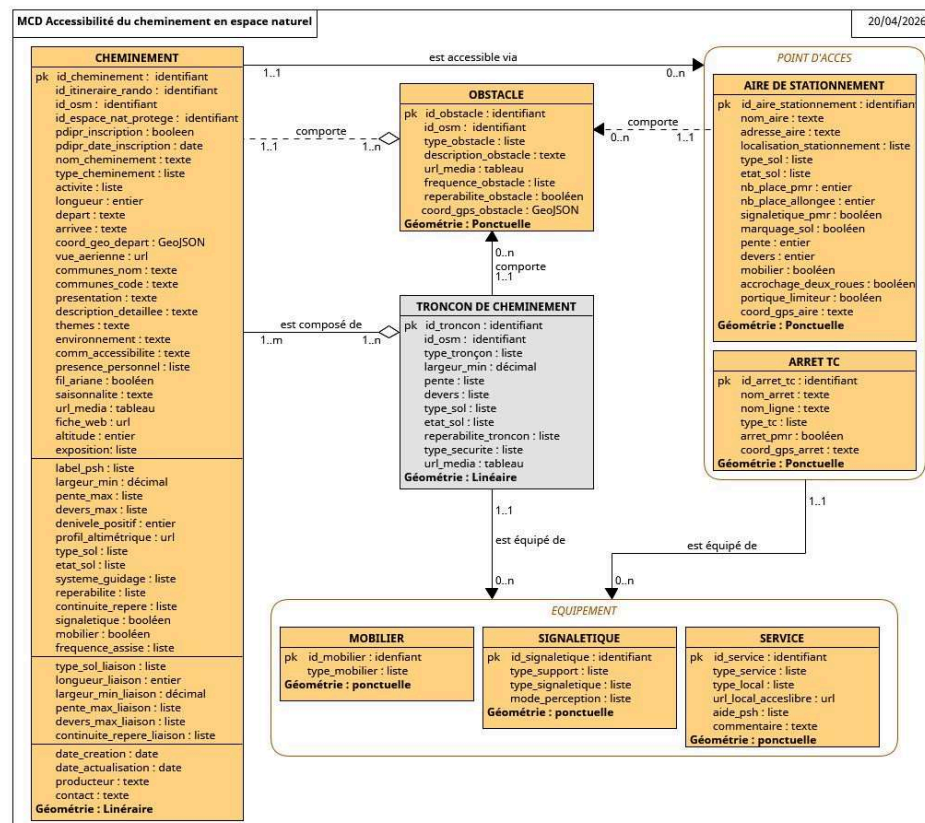
Objectifs du standard

- **Harmoniser la description** des cheminements, équipements et services disponibles
- **Garantir l'interopérabilité** avec les standards et thématiques existants du CNIG
- **Définir les modalités** de collecte, d'hébergement, de gestion et de diffusion des données

Finalité

- Mettre à disposition des **informations claires, adaptées et détaillées** sur les conditions d'accès aux espaces naturels afin de :
 - améliorer la connaissance de leur accessibilité,
 - faciliter la préparation des visites,
 - permettre à chacun de circuler en toute sécurité et de profiter pleinement de ces espaces.

Plus d'informations sur [l'élaboration du standard](#).





MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV'
FRANCE

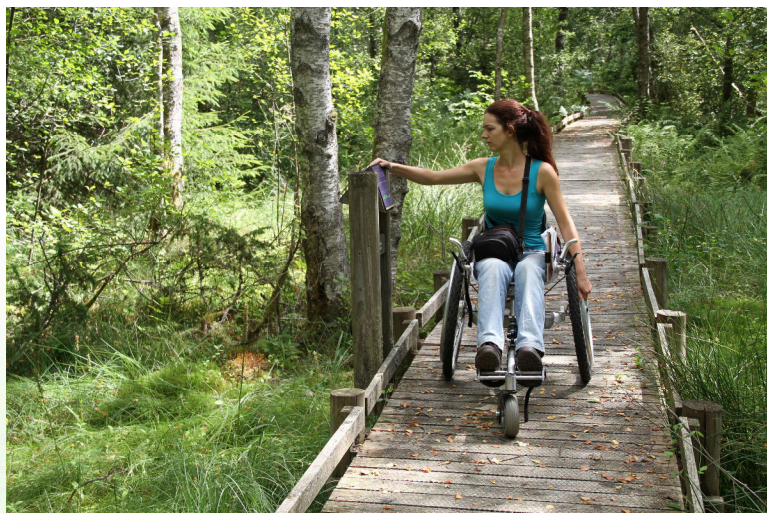


2. L'accessibilité des espaces naturels : enjeux clés

*Définitions, enjeux réglementaires et
objectifs poursuivis*



Accessibilité : enjeux et objectifs



Parc naturel régional du Morvan – ©A. Millot

🌍 Un enjeu multiple

- **Social** : accès à la nature = bien-être, santé, inclusion
- **Territorial** : attractivité, équité entre territoires
- **Environnemental** : concilier fréquentation et préservation

👥 Des publics bien plus larges que le handicap

- Personnes à mobilité réduite (temporaire ou permanente)
- Personnes âgées (vieillesse de la population)
- Familles avec poussettes
- Enfants, publics peu familiers de la nature
- Personnes en situation de fatigue, blessure, maladie passagère

🌿 Une spécificité forte des espaces naturels

- Milieux **fragiles** et **évolutifs**, **contraintes physiques** (pente, sol, climat)
- **Pas de cadre normatif** strict → arbitrage et d'adaptation nécessaires
- L'accessibilité ≠ artificialisation ❌
- L'accessibilité = qualité d'accueil pour tous ✅

Vers une accessibilité durable

🎯 Enjeux majeurs

- Garantir à toutes et tous l'accès aux espaces naturels
- Concilier accessibilité et préservation des fonctions écologiques et écosystémiques
- Éviter les aménagements standardisés ou dégradants pour les milieux naturels
- Favoriser une **approche inclusive et durable**

✂️ Nécessité de supports méthodologiques

- Fournir des **outils concrets d'aide à la décision** pour les gestionnaires et aménageurs
- Mettre à disposition des **ressources techniques et pédagogiques** adaptées
- Accompagner la mise en œuvre d'une **accessibilité raisonnée**, progressive et contextuelle
- Partager des **bonnes pratiques** conciliant inclusion, sobriété et protection de la biodiversité

Accessibilité des espaces naturels Enjeux, méthodes et solutions techniques



Décembre 2025

Cadre réglementaire actuel

⚠ Absence de réglementation spécifique

- Il **n'existe pas de réglementation** dédiée à l'accessibilité des espaces naturels
- Les projets s'appuient donc sur des **références réglementaires indirectes**, selon leur nature

📖 Références mobilisables selon le type d'aménagement

- **Établissements recevant du public (ERP) et installations ouvertes au public (IOP)**
 - Ex. : maisons de site, centres d'interprétation, offices de tourisme, jardins clôturés, circulations principales aménagés
- **Voirie et espaces publics**
 - Ex. : stationnements et arrêts de transport en commun hors agglomération

⚖ Superposition de réglementations spécifiques

- L'accessibilité doit composer avec **les réglementations propres** aux espaces naturels
- Application de **différents codes** (environnement, patrimoine, urbanisme, etc.)

✅ Conclusion

👉 Aujourd'hui, l'accessibilité des espaces naturels **repose essentiellement sur une démarche volontaire**, portée par les maîtres d'ouvrage et les gestionnaires de sites

Loi du 11 février 2005

Loi du 11 février 2005 : principes clés

- Garantit **l'égalité** des droits et la **participation** des personnes handicapées
- Assure **l'accès à tous les environnements**
- Prend en compte toutes les limitations d'activité, **au-delà des seules notions de handicap**

L'accessibilité : un droit universel

- Permet à tous **d'accéder à tous les aspects de la société** (Convention ONU 2006)
- Focus sur la **chaîne du déplacement** (bâti, voirie, espaces publics, transport et intermodalité), ainsi que le **numérique** et la **téléphonie**
- **Démarche universelle** : profiter pleinement d'un lieu, service ou activité, quels que soient ses besoins





MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV
FRANCE




3. Le guide technique « Enjeux, méthodes et solutions techniques »


Finalités, contenu et modalités d'utilisation



Outil technique et opérationnel


Objectifs :

 Solutions concrètes, adaptées aux milieux naturels

 Approche sobre, réversible et adaptable















 Solutions simples, efficaces et durables

Points forts :

 Fiches techniques synthétiques et détaillées


 Limitation des aménagements lourds


 Information qualifiée pour valoriser l'offre


 Type de solution	 Exemples
 Aménagement	 Sentiers accessibles  Revêtements adaptés ↗ Rampes temporaires
 Compensation / adaptation	 Aires de repos alternatives  Itinéraires adaptés  Matériels spécifiques  Aides humaines
 Information	 Signalétique claire  Guides numériques  Médiation sur site

Outil technique et opérationnel


Objectifs :

 Solutions concrètes, adaptées aux milieux naturels


 Approche sobre, réversible et adaptable

 Solutions simples, efficaces et durables

Points forts :

 Fiches techniques synthétiques et détaillées

 Limitation des aménagements lourds

 Information qualifiée pour valoriser l'offre

4. Cheminer dans les espaces naturels : entre aménagement, compensation et information

4.1. Aménager en conciliant activités récréatives et préservation des milieux

Dans certaines circonstances, l'aménagement des espaces naturels n'est pas possible ou souhaitable, et il faut savoir l'entendre et l'accepter : sites, paysages et milieux naturels rares ou menacés, mesures de protection de préservation (Espaces Naturels Sensibles (ENS), zones Natura 2000, forêts de protection, sites classés, etc.), mais aussi en fonction des caractéristiques environnementales (topographie, pente...), etc. Une étude de faisabilité peut permettre de ne pas surinvestir en étude.



Le choix, s'il contient des réalisations possibles, peut se porter sur des aménagements réversibles et modulables selon les saisons (exemple : fermeture pendant la nidification ou risque d'avalanches) permettant un retour à l'état initial, minimisant ainsi l'impact sur l'environnement. C'est l'option qui a été choisie pour le sentier du Palais du Roi Chêne installé en plein cœur de la forêt d'Orient, site protégé par le Conservatoire du littoral. L'aménagement du sentier s'inscrit dans le respect de l'espace naturel et a été réfléchi pour avoir un impact minimal sur l'environnement en étant composé de matériaux bruts (bois, caillou) de faible impact écologique (absence de béton, ni de revêtement technique ou goudronné).

Sentier suivant le système racinaire - Le Palais du roi Chêne (PNR de la Forêt d'Orient) ©Conservatoire du littoral.



Emprise minimale du sol - Le Palais du roi Chêne (PNR de la Forêt d'Orient) ©Conservatoire du littoral

Page 26 : des parties illustrées par des exemples concrets et des retours d'expérience

Ressources et compléments pour agir

Ce que le guide apporte

- Structurer une démarche d'accessibilité, de l'idée à l'entretien
- Éviter les erreurs fréquentes (solutions tardives, surdimensionnées, inadaptées)
- Prioriser les actions en fonction des enjeux et des moyens

👉 Le guide n'apporte pas des réponses toutes faites

👉 il aide à prendre de bonnes décisions.

Une démarche itérative, pas linéaire

🎯 L'accessibilité se construit dans la durée

! Pas de solution universelle

📍 Le contexte prime toujours

🔄 Une démarche progressive, réaliste et ajustable

3.3.6. Le déplacement sur le sentier

Chaque handicap requiert des exigences spécifiques ; cependant, certaines adaptations, matériels et aménagements permettent généralement de répondre aux besoins de tous. Les concepteurs devront faire preuve de bon sens pour adapter le projet du site en lui conservant au maximum ses aménités et fonctionnalités écologiques (et non l'inverse).

De manière ponctuelle, et après un diagnostic exhaustif réalisé en concertation avec les experts, le maître d'ouvrage et le gestionnaire (lorsqu'il n'est pas le maître d'œuvre), il est possible de s'inspirer du cadre réglementaire applicable à la voirie et aux espaces publics, aux ERP et aux IOP, ainsi que des objectifs liés aux profils de visiteurs et à la fréquentation.



Flèches directionnelles

Signalétique directionnelle accessible sur le sentier des contes de la Comté - ©Polymorphe Design et ENS du Puy-de-Dôme.



Fil d'Aniane (corde clouée sur les poteaux en bois) s'intégrant dans l'environnement paysager de la forêt de Fontainebleau - Sentier de la Faisanderie - ©ONF

Toutefois, dans des milieux vivants et fragiles, ce recours doit se faire avec discernement, car rien ne remplace l'appréciation directe sur site et la prise en compte des contraintes naturelles propres, notamment dans les écosystèmes de montagne. Chaque projet et chaque site étant uniques, ces références réglementaires ne doivent pas constituer la norme absolue, mais servir seulement d'appui ponctuel à la réflexion et à la conception.

Décrire l'accessibilité d'un espace naturel : oui, mais comment ?

Aujourd'hui, il n'existe pas de référentiel commun en matière de description des cheminements accessibles dans les espaces naturels. La DMA a initié, en co-construction avec différents acteurs, la création d'un référentiel permettant aux gestionnaires d'espaces naturels et autres profils, de décrire l'accessibilité d'un cheminement, en répondant à un besoin réel et défini par les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite. Ce référentiel concourra à l'harmonisation de la ma-

nière de décrire l'accessibilité des sites, en fournissant des éléments indispensables qui permettront aux personnes concernées par des difficultés de prendre une décision de manière éclairée.

Ce référentiel ne se substitue pas aux cahiers des charges des labels existants, mais tente de répondre de manière cohérente et adaptée aux champs qui les unissent. Il est d'usage que ces derniers se conforment aux attributs objectifs dans la manière de les décrire, toujours dans cette logique de recherche d'harmonisation.



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV'
FRANCE

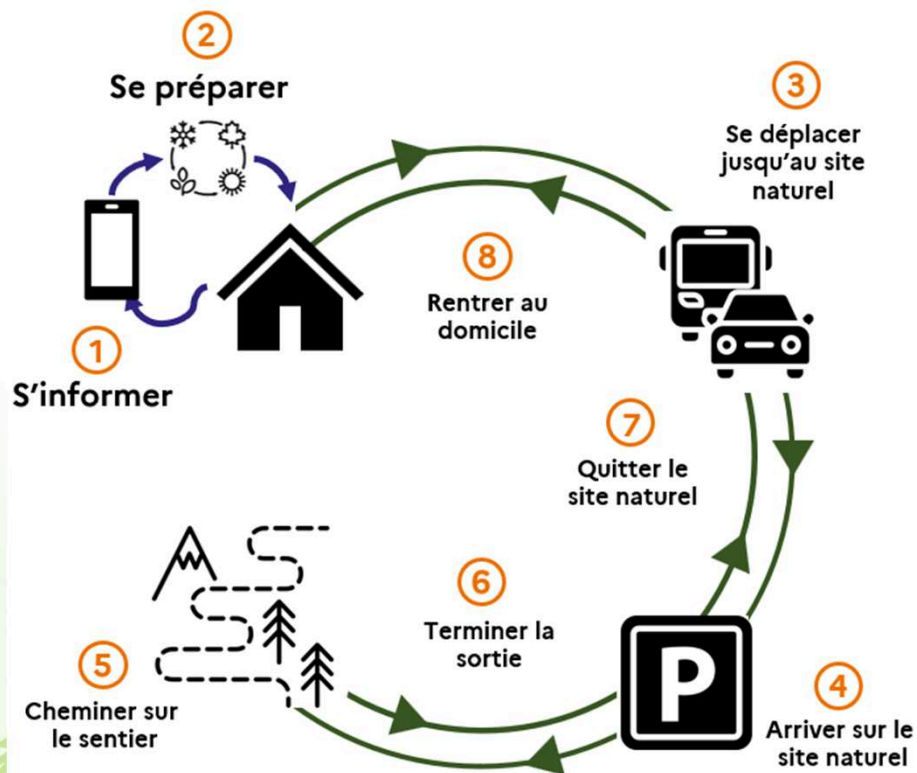


4. Structurer une démarche de mise en accessibilité

Les étapes-clés, de l'analyse des besoins à la réalisation des aménagements



Une démarche collective



💡 L'accessibilité = entrée de projet

🌐 Approche transversale

🤝 Gouvernance et dialogue

➡ Arbitrages partagés = décisions plus robustes

🔗 Penser l'accessibilité comme une chaîne

⚠️ La rupture d'un maillon = perte d'accessibilité

🎯 Message clé

👉 Une logique de projet, construite collectivement

👉 Pas une contrainte réglementaire isolée

👉 Ce n'est pas qu'un sentier, c'est une **expérience globale**.

Étapes-clés et bonnes pratiques

1. Poser les bases méthodologiques du projet

- Identifier le portage le plus pérenne et solide possible, c'est-à-dire repérer les acteurs et soutiens capables de défendre et de faire avancer le projet sur le long terme.
- Définir le cadre méthodologique : objectifs, périmètre, livrables, calendrier et méthode de travail.
- Co-construire la démarche initiale avec les acteurs du territoire pour valider la vision partagée.

2. Associer et impliquer les acteurs et les usagers

- Informer les usagers et les riverains du site pressenti dès les premières étapes.
- Co-construire le projet avec les habitants et parties prenantes (État, collectivités locales, propriétaires riverains, usagers de l'espace naturel, associations, etc.).
- Mettre en place une gouvernance ad hoc la plus élargie possible, garantissant la participation continue de tous les acteurs.

3. Choisir un projet adapté au lieu

- Identifier les publics cibles et évaluer leurs besoins (questionnaires, entretiens, concertations).
- Évaluer les enjeux écologiques et de conservation, en s'appuyant sur un diagnostic faune-flore couvrant l'ensemble du cycle biologique et les potentialités de restauration de milieux dégradés.

rtement, commune, opérateurs publics, pro-
dues, droits de passage et contraintes régie-

st
re d'ouvrage, chef de projet, maître d'œuvre.
nécessaires à l'investissement et au fonction-

ces humaines indispensables (administratif,
numériques, etc.).

ar régulièrement les supports de communica-
tion (partenariats, animations, outils numériques), en veillant à une accessibilité et une
lisibilité pour tous les publics.

- Inaugurer le site (par exemple le sentier) et inviter la presse locale pour renforcer la visibilité du projet.
- Étudier une labellisation éventuelle, selon les objectifs de valorisation et de reconnaissance du site.

6. Entretenir et maintenir l'accessibilité à long terme

- Assurer un suivi et un entretien régulier du site et de ses accès, en fonction des saisons et de la fréquentation.
- Planifier les travaux de maintenance nécessaires pour garantir la sécurité et l'accessibilité sur le long terme.

Pages 35 et 36



Panneau d'information avec du braille et du relief de l'Arboretum - Forêt de Fontainebleau - ©ONF



Signalétique claire, explicite, avec pictogrammes, contrastes et gros caractères - Le Palais du roi Chêne (PNR de la Forêt d'Orient) ©Conservatoire du littoral

Remarque : s'il y a des ERP, tels que des maisons de site, des maisons de la nature, des centres d'interprétation ou bien des offices de tourisme, les prescriptions relatives à l'accessibilité des ERP s'appliquent à ces établissements.

i La surcharge d'informations, dispositifs et mobiliers est susceptible de nuire à la qualité intrinsèque des espaces naturels. Parfois, l'humain n'a pas toutes les clés pour comprendre et percevoir. L'aménagement d'un milieu naturel se doit d'être non envahissant, où l'humain se doit d'agir comme invité.



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV
FRANCE




5. Outils pour l'action

Des fiches techniques opérationnelles au service des porteurs de projets



Mettre les recommandations en pratique

 **Objectif** : rendre l'accessibilité des espaces naturels opérationnelle

- **1 Synthèse pratique**
Informations essentielles : cheminements, revêtements, signalétique, équipements
- **2 Uniformisation et cohérence**
Guide la conception et la réalisation selon les normes
- **3 Aide à la décision**
Choix des solutions adaptées à chaque site
- **4 Maintenance et suivi simplifiés**
Référence pour l'entretien et le contrôle de l'accessibilité
- **5 Outils pédagogique**
Sensibilisation et formation des acteurs

 **En résumé** : chaque fiche = **outil opérationnel** pour rendre la nature accessible à tous.

I. Fiches techniques

Fiche 1 - Garantir un stationnement adapté et sécurisé	59
Fiche 2 - Réaliser un cheminement adapté	61
Fiche 3 - Mettre en œuvre un revêtement de sol roulant	64
Fiche 4 - Réaliser une passerelle en bois sécurisée et accessible	68
Fiche 5 - Sécuriser les cheminements avec des garde-corps adaptés et intégrés au milieu naturel	71
Fiche 6 - Assurer un guidage tactile le long d'un sentier pour les personnes en situation de handicap visuel	74
Fiche 7 - Le panneau d'accueil	77
Fiche 8 - La signalétique directionnelle	79
Fiche 9 - Les supports pédagogiques et/ou thématiques	82
Fiche 10 - Améliorer l'accessibilité par un mobilier adapté pour tous les usagers	85
Fiche 11 - Aménager des sanitaires accessibles dans les espaces naturels	87
Fiche 12 - Utiliser les nouvelles technologies	90

II. Fiches mémo

Mémo 1 - Accéder à la nature : labels et outils français	93
Mémo 2 - Garantir les conditions d'accès aux activités physiques et sportives de nature	96

Sommaire des fiches techniques

Fiches techniques

FICHE 3	Mettre en œuvre un revêtement de sol roulant
Publics concernés	PMR et handicaps visuel et moteur (fauteuils roulants manuels ou électriques - hors tout-terrain et usage sportif), scooters électriques, déambulateurs, poussettes, seniors, etc.
Objectifs de l'aménagement	Faciliter la circulation et l'accès pour tous, assurer un confort de visite
Principes généraux à mettre en œuvre	Circulation et accès facilités, sécurité, adaptation au milieu naturel, entretien et durabilité, carrossabilité
Caractéristiques techniques principales	<ul style="list-style-type: none"> • Carrossable : <ul style="list-style-type: none"> → Stable, ferme, régulier, sans obstacles → Compacté pour confort et sécurité • Visibilité : contraste visuel et tactile avec l'environnement pour repérage • Durabilité et entretien : matériaux réversibles, réparables sur site • Accessibilité : continue depuis le parking
Points de vigilance en milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation au milieu naturel : <ul style="list-style-type: none"> → Faible impact environnemental, perméable, résistant à l'érosion et au gel → Protection des racines et zones sensibles • Franchissements par engin : <ul style="list-style-type: none"> → Portance adaptée (type/poids des engins) → Information aux gestionnaires
Bonnes pratiques environnementales	Entretien régulier, réparations ponctuelles pour maintenir la praticabilité et réduire coûts
Exemples ou sites de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Sentier du Grillon (Dourdan, Essonne) : sable stabilisé renforcé, plateformes accessibles au-dessus de la rive, caillebotis (pêche accessible) • Forêt domaniale de Rambouillet (Rambouillet, Yvelines) : plusieurs sentiers carrossables, enrobés colorés • Sentier pédagogique de la Réserve naturelle du Bout du Lac d'Anney (Doussard, Haute-Savoie) : cheminement large, stable, liaison accessible vers le platelage
Textes de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Guide Nature pour Tous. Recommandations pour l'accessibilité en milieu naturel, Interreg France-Suisse, 2013 • Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels - Atén (Atelier technique des espaces naturels) - 2013

Fiche 3 synthétique – pages 63 à 66

FICHE 3	Mettre en œuvre un revêtement de sol roulant
Publics concernés	PMR et handicaps visuel et moteur (fauteuils roulants manuels ou électriques - hors tout-terrain et usage sportif), scooters électriques, déambulateurs, poussettes, seniors, etc.
Objectifs de l'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la circulation et l'accès pour tous • Assurer un confort de visite
Principes essentiels	<ul style="list-style-type: none"> • Carrossabilité • Sécurité et confort • Adaptation au milieu naturel • Durabilité et entretien
Caractéristiques techniques principales	<ul style="list-style-type: none"> • Carrossable : le revêtement doit être stable, régulier et ferme, sans obstacles, pour faciliter le déplacement des fauteuils roulants, poussettes et aides à la mobilité. Une surface bien compactée assure confort et sécurité pour tous • Visibilité : un contraste visuel et tactile entre le cheminement et son environnement permet de faciliter le repérage, notamment pour les personnes aveugles et malvoyantes • Durabilité et entretien : le sentier doit être solide et facile à entretenir. Les matériaux doivent permettre des réparations simples pour garantir la sécurité en permanence • Accessibilité universelle : le chemin doit permettre un déplacement continu depuis le parking jusqu'au site, offrant confort, autonomie et sécurité à tous
Points de vigilance en milieu naturel	<p>Points de vigilance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation au milieu naturel : le revêtement doit respecter l'environnement, être à faible impact, perméable et résistant à l'érosion et au gel. Le tracé doit protéger les racines en s'intégrant harmonieusement et les réglementations locales
Points de vigilance en milieu naturel	<p>Exemples ou sites de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sentier du Grillon (Dourdan, Essonne) : sable stabilisé renforcé, plateformes accessibles au-dessus de la rive, caillebotis (pêche accessible) • Forêt domaniale de Rambouillet (Rambouillet, Yvelines) : plusieurs sentiers carrossables, enrobés colorés • Sentier pédagogique de la Réserve naturelle du Bout du Lac d'Anney (Doussard, Haute-Savoie) : cheminement large, stable, liaison accessible vers le platelage <p>Textes de référence</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guide Nature pour Tous. Recommandations pour l'accessibilité en milieu naturel, Interreg France-Suisse, 2013 • Guide pour l'accessibilité dans les espaces naturels - Atén (Atelier technique des espaces naturels) - 2013
Bonnes pratiques environnementales	L'entretien doit être régulier : réparations ponctuelles des dégradations. Un sentier bien entretenu reste praticable plus longtemps et réduit les coûts d'intervention lourde

Fiche 3 détaillée – pages 9 à 13

Projets concrets de sentiers accessibles

Sentiers des littoraux

Sentiers montagnards

Sentiers de la Vallée du Tech dans le Parc national des Pyrénées

Les sentiers de la Vallée du Tech, au sein du Parc national des Pyrénées, proposent des parcours accessibles permettant de découvrir les paysages, la faune et le patrimoine montagnard. Ces aménagements favorisent une découverte autonome et inclusive du milieu naturel.

• [Télécharger Sentiers de la Vallée du Tech - Parc national des Pyrénées.pdf](#)

PDF – 913,22 Ko

Sentiers en zones humides

Sentier pédagogique de la Réserve naturelle du Bout du Lac d'Annecy

Sentier des contes de la Comté dans le Puy-de-Dôme

Sentiers forestiers

Sentier découverte de la Faisanderie en forêt domaniale de Fontainebleau

Sentier de Puéchagut en forêt domaniale de l'Aiguoual

🌍 Une rubrique dédiée aux projets inspirants

Cette rubrique rassemble des **exemples de projets d'aménagement de sentiers** favorisant l'accessibilité à **tous les publics**, quels que soient l'âge ou les capacités.

🌿 Des solutions concrètes et reproductibles

👤 Une ressource pour les acteurs publics

📌 Une page évolutive

✉️ Vous avez une initiative à partager ?

Contactez-nous à l'adresse :

dma.sg@developpement-durable.gouv.fr

Ou à mon adresse : marie.lemiere@developpement-durable.gouv.fr

Fiches disponibles sur le site du ministère



MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



BIODIV'
FRANCE



6. Diversité de solutions

L'autonomie grâce à des solutions compensatoires



Équilibre entre aménagement accessibilité

⚖️ Concilier aménagement, loisirs et préservation des milieux naturels

🚫 L'aménagement n'est ni toujours possible, ni toujours souhaitable

- 🔄 Privilégier des dispositifs :
- ➔ Réversibles
- ➔ Modulables selon les saisons

- 🔧 Assurer :
- ➔ Gestion
- ➔ Entretien
- ➔ Maintenance



Photo de gauche : lycée agricole ; Photo de droite : IME et AAFF - @ONF

L'accessibilité autrement



©Loisirs Assis Évasion

💡 **Accessibilité = autonomie grâce à des solutions compensatoires**

🔧 **Techniques / matérielles :**

- 3^e/5^e roues, FTT, joëlette, Tiralo, Hippocampe...
- Audioguidage géolocalisé...

👤 **Humaines :**

- Associations, accompagnateurs, aidants, éducateurs

🐕 **Animalières :**

- Chiens guides et d'assistance

🧰 **Diversifier les approches :**

- Mobiliser les ressources existantes
- S'appuyer sur une boîte à outils
- Offrir des choix favorisant autonomie et liberté



**MINISTÈRES
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
TRANSPORTS
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne



**BIODIV
FRANCE**



MERCI POUR VOTRE ATTENTION !

Marie LEMIERE

Cheffe de projet accessibilité des espaces naturels

Mail : marie.lemiere@developpement-durable.gouv.fr



28 mai 2026 webinaire « Accessibilité espaces protégés »